



Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

Réunion de restitution de l'étude des perceptions

Mardi 26 janvier 2021

Velocita Energies et Billas Avenir Energie

Sommaire

INTRODUCTION	3
LES PARTICIPANTS A LA REUNION DE RESTITUTION.....	4
L'ETUDE DES PERCEPTIONS.....	5
La synthèse de l'étude des perceptions.....	5
LE PROJET EOLIEN DU MOULINS-EN-TONNERROIS.....	7
La présentation des premiers éléments du projet	7
La synthèse des échanges autour du projet	8
LA DEMARCHE DE CONCERTATION	13
LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS.....	15
ANNEXES	16

INTRODUCTION

Depuis 2019, les sociétés Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE) étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois, dans la continuité du parc éolien déjà présent sur le territoire.

Les études de faisabilité telles que l'étude écologique, paysagère, acoustique et de vent démarreront à différentes temporalités sur l'année 2021. Elles permettront, entre autres, de définir une implantation d'éoliennes adaptée aux enjeux et contraintes du territoire.

En parallèle, Velocita Energies et BAE ont à cœur de développer ce projet avec les habitants de la commune. C'est pourquoi, les sociétés souhaitent mener une démarche de concertation avec l'accompagnement de l'équipe concertation de Mazars.

Dans ce cadre, Mazars a réalisé une étude des perceptions de septembre à novembre 2020. Cette étude a été réalisée auprès de 27 personnes dont des acteurs institutionnels, des élus, des représentants du monde agricole et des riverains.

Il s'agissait de recueillir une diversité de points de vue en réalisant des entretiens individuels qualitatifs ou bien en allant à la rencontre des habitants lors de sessions de porte-à-porte. Les objectifs de ces rencontres étaient de :

- Avoir une meilleure compréhension du territoire et de ses spécificités ;
- Recueillir les perceptions des acteurs sur l'éolien en général et sur le projet en particulier ;
- Recueillir les attentes et besoins en matière de concertation et d'information.

La réunion de restitution de l'étude des perceptions autour du projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois s'est tenue le mardi 26 janvier 2021, de 16h à 17h30, à la salle communale.

Les objectifs de cette réunion étaient de :

- Partager les résultats de l'étude des perceptions ;
- Présenter le projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois et ses grandes caractéristiques ;
- Présenter la démarche de concertation.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion. La synthèse des échanges est structurée par thématique et les remarques, questions et propositions émises par les participants sont retranscrites. Vous retrouverez ce document ainsi que le support de présentation sur le site participative dédié au projet : www.projet-eolien-met.alterconcerto.fr

LES PARTICIPANTS A LA REUNION DE RESTITUTION

La réunion de présentation de l'étude des perceptions a rassemblé **12 personnes**.

Etaient présents les participants suivants :

- Christophe FETIVEAU, propriétaire exploitant à Moulins-en-Tonnerrois
- Mathieu FRANEY, propriétaire exploitant à Moulins-en-Tonnerrois
- Joël FRANEY, propriétaire exploitant à Moulins-en-Tonnerrois
- Martine GAULT, 1ère adjointe à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois
- Marcel GEORGES, maire de Moulins-en-Tonnerrois
- Philippe GOUERAT, 2ème adjoint à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois
- Anaïs MAROUZE, conseillère municipale à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois
- Damien VAN DER MEERSCH, propriétaire exploitant à Moulins-en-Tonnerrois
- Joël VAN DER MEERSCH, conseiller municipal à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois
- Madame VENET, habitante de Moulins-en-Tonnerrois
- Monsieur VENET, habitant de Moulins-en-Tonnerrois
- Gérard VULLIEN, habitant de Moulins-en-Tonnerrois

Etaient présents des équipes Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE) :

- Maria CANDAMIL, cheffe de projet Velocita Energies
- Lucas CLER, chef de projet Billas Avenir Energie
- Patrick BILLAS, directeur de Billas Avenir Energie

Etaient présentes de l'équipe concertation de Mazars :

- Marion LE FLOCH, consultante
- Emilie PERRIN, cheffe de projet
- Charline VIALLE, manager

L'ETUDE DES PERCEPTIONS

La synthèse de l'étude des perceptions

En première partie de réunion, l'équipe concertation de Mazars a présenté la synthèse de l'étude des perceptions réalisée auprès de 27 personnes du 28 septembre au 4 novembre 2020. Ces rencontres étaient soit programmées (entretiens physiques et/ou téléphoniques), soit opportunes (au cours de journées de porte-à-porte).

L'étude est une synthèse des principales opinions formulées en entretien par les personnes rencontrées. Elles ont été classées pour restituer une vision commune, tant dans les points de désaccord que dans les points d'accord qui ont été exprimés. Il s'agit de propos tenus par les personnes rencontrées.

Vous trouverez ci-dessous le résumé de l'étude présentée :

- Un territoire habitué à l'éolien
- ... qui y voit donc des avantages, fort de son expérience
- ... mais aussi des inconvénients, suite au(x) parc(s) présent(s) sur le territoire
- Un sentiment de saturation est largement évoqué
 - Par les habitants
 - Et les politiques
- Le manque d'information par le passé soulève des questions
 - Sur le fonctionnement d'une éolienne
 - Sur l'économie
 - Sur le projet en lui-même
- ... et des attentes
 - En termes d'information
 - Sur le contenu
 - Sur le format
 - Et de propositions pour en faire un projet de territoire.

A la suite de la présentation, Mazars a posé aux participants de la réunion la question suivante : « [vous retrouvez-vous dans cette synthèse ?](#) ».

Globalement, les participants se sont retrouvés dans cette étude et ils nous ont partagé :

- « Je me retrouve dans cette étude. »
- « Je suis d'accord pour dire qu'il y a un sentiment de saturation vis-à-vis des éoliennes existantes sur le territoire. »

Une remarque a été exprimée :

- « Il n'a pas été évoqué la question du droit au paysage (pour la protection et la mise en valeur du paysage). »

LE PROJET EOLIEN DE MOULINS-EN-TONNERROIS

La présentation des premiers éléments du projet

Dans une seconde partie de réunion, la parole a été donnée aux co-développeurs du projet pour présenter leurs entreprises mais aussi les contours du projet éolien de Moulin-en-Tonnerrois.

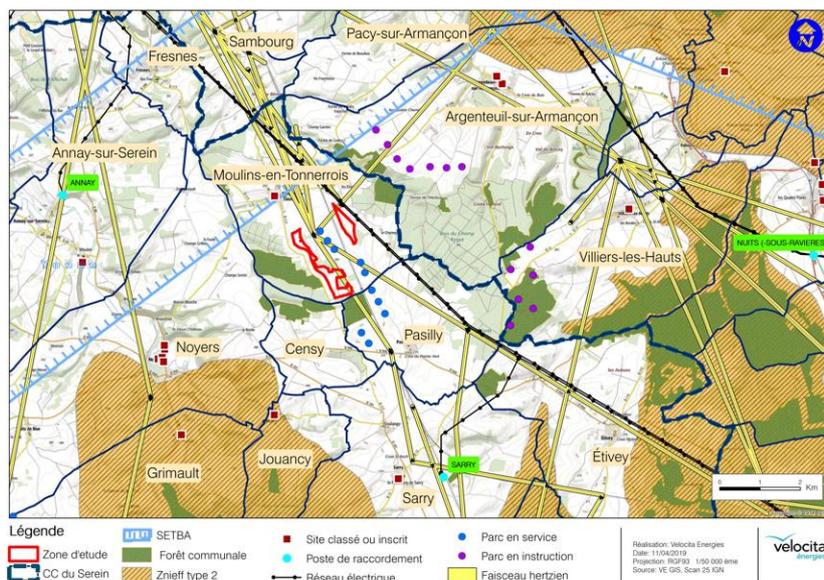
Maria CANDAMIL, cheffe de projet éolien à Velocita Energies, a ainsi pu présenter sa société et Patrick BILLAS, directeur de Billas Avenir Energie, a présenté la sienne. Ils sont revenus sur les rôles de chacun dans le cadre de ce partenariat autour du développement du projet éolien de Moulin-en-Tonnerrois.

BAE est en charge de la partie relations locales : recherche de secteurs potentiellement favorables, premiers contacts avec les élus, réalisation des études foncières (accords des propriétaires et exploitants).

Velocita Energies apporte l'expertise technique nécessaire au projet via le pilotage des études environnementales et techniques, le suivi de la construction et l'exploitation du parc.

Les chiffres clés du projet ainsi que la carte de la zone d'étude ci-dessous ont été présentés aux participants.

Le projet éolien de Moulin-en-Tonnerrois, de quoi parle-t-on ?



- 4** EOLIENNES
- 165m** HAUTEUR EN BOUT DE PALE
- 1 km** DISTANCE AU VILLAGE

Figure 1 : Carte de la zone d'étude du projet

Le planning prévisionnel du projet suivant a ensuite été présenté :

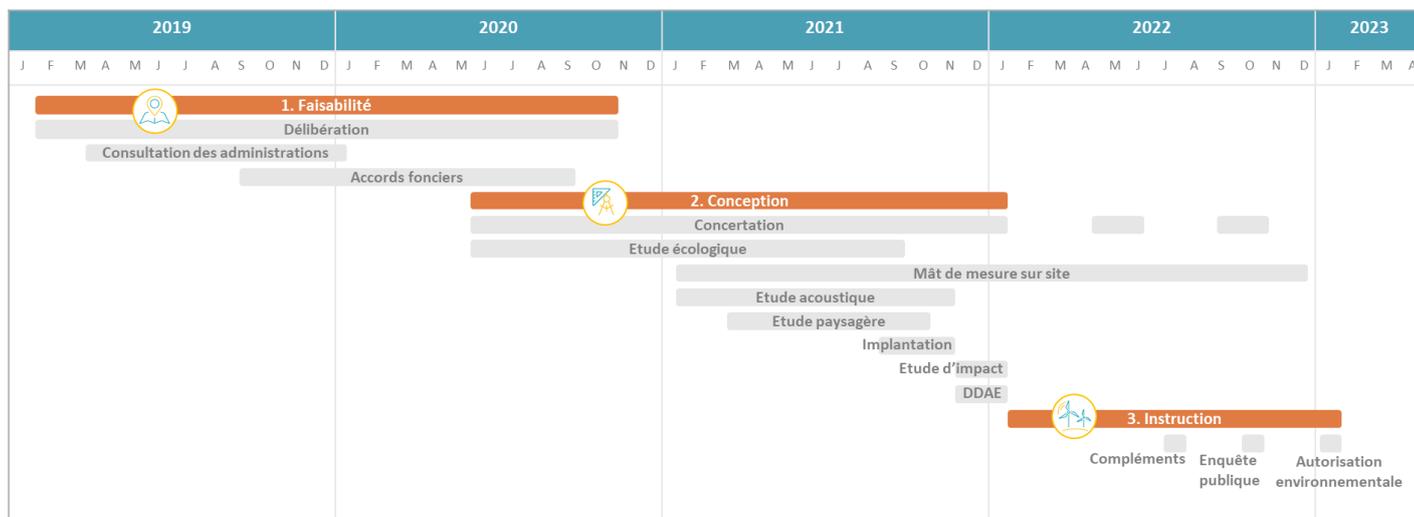


Figure 2 : Planning prévisionnel du développement du projet éolien

La synthèse des échanges autour du projet

À la suite de la présentation de ces premiers éléments, s'en est suivi un temps d'échanges où chaque participant a pu s'exprimer, poser ses questions et remarques aux développeurs éoliens.

Vous trouverez ci-dessous les échanges entre Velocita Energies, BAE et les participants à la réunion. Afin de faciliter la lecture, nous avons classé les échanges par thématique.

Sur le développement du projet éolien

Remarque : Je ne comprends pas l'intérêt de nous demander notre avis.

Réponse de Velocita Energies et BAE : Nous avons décidé de vous consulter, bien avant l'enquête publique, afin de pouvoir vous associer au projet et vous donner l'opportunité de nous transmettre vos propositions, questions et remarques tout au long du développement du projet. Pour nous aider dans cette démarche, nous avons fait appel à l'équipe concertation de Mazars qui a dans un premier lieu réalisée cette étude des perceptions dans l'idée de connaître vos perceptions de l'éolien. Puis, ensemble, nous allons vous proposer différents ateliers de co-construction sur l'année 2021 pour que nous puissions échanger régulièrement et vous rendre acteurs de l'évolution du projet.

Sur le rôle de la commune

Question : Pourquoi la commune n'est pas maître d'ouvrage pour le projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : Début 2019, Velocita Energies et BAE se sont rapprochés du conseil municipal de Moulins-en-Tonnerrois pour présenter l'opportunité d'implanter un parc éolien. Le conseil municipal a ensuite délibéré favorablement pour le lancement des études de faisabilité.

Remarque : Il manque une initiative locale autour du projet.

Réponse de Velocita Energies et BAE : Certes, nous sommes allés à la rencontre de la commune, cependant nous avons déjà entrepris de les concerter. La distance aux habitations a été fixée à 1 km pour le projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois. La réglementation en vigueur impose une distance minimale entre une éolienne et une habitation de 500 m. C'est en concertation avec le conseil municipal de Moulins-en-Tonnerrois que cette distance aux habitations a été revue et augmentée à 1 km.

Question : Une municipalité peut-elle refuser un projet éolien ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : Lors de la phase de prospection et de prise de contact avec la commune concernée par un projet éolien, le conseil municipal a la possibilité de délibérer favorablement ou défavorablement pour le lancement des études de faisabilité ou le projet en lui-même. Dans le cas de la commune de Moulins-en-Tonnerrois, le conseil municipal a délibéré favorablement pour le lancement des études de faisabilité et l'étude des perceptions.

Sur les développeurs éoliens du projet

Question : Qui sont Velocita Energies et BAE, dans le sens où pourquoi existe-t-il plusieurs développeurs ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : Le marché français de l'éolien est aujourd'hui un marché mature, où il existe une forte concurrence. Notamment car la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe un objectif de 34 GW d'ici 2028, ce qui nécessite l'installation de nouveaux parcs pour atteindre cet objectif de transition énergétique. De plus, depuis 2017, les développements de grandes installations de parcs éoliens font l'objet de procédures d'appel d'offres pour fixer le prix de vente de l'électricité (fixé sur 20 ans). Cette nouvelle procédure a intensifié la concurrence entre les développeurs, ainsi il existe de nombreux acteurs sur le marché français de l'éolien.

Question : A qui appartient le capital de BAE et de Velocita Energies ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : Les capitaux de BAE et de Velocita Energies sont des capitaux propres. BAE, Billas Avenir Energie, est une SARL unipersonnelle, société à responsabilité limitée, dont le capital social est de 20 000 €. Et Velocita Energies est une

SASU, société par actions simplifiées à associé unique, dont le capital social est de 18 000 000 €.

Sur les caractéristiques techniques

Question : Quel type d'éoliennes sera installé ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : Aujourd'hui, nous avons défini un gabarit d'éoliennes, elles n'excéderont pas une hauteur de 165 m en bout de pale. En revanche, nous ne pouvons pas vous dire quel modèle sera choisi car pour cela nous devons attendre les résultats des différentes études de faisabilité qui seront menées courant 2021, en particulier ceux des études acoustiques et de vent. Ils permettront d'avoir des données précises sur le vent et les potentielles nuisances sonores. Nous allons également vous présenter des photomontages de votre territoire intégrant des éoliennes de différentes dimensions lors de prochains ateliers concertation. En fonction des résultats des études, de vos perceptions et de notre expertise, le type d'éolienne ayant été identifié comme le plus adapté à votre territoire sera choisi.

Question : Quelle est la production d'une éolienne ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : Les éoliennes fonctionnent entre 75% et 95% du temps (source : ADEME) pour des vitesses comprises entre 14 km/h et 90 km/h. Lorsqu'une éolienne fonctionne en pleine charge, elle a un rendement de production qui se situe entre 25% à 30% ; c'est ce que nous appelons le facteur de charge de l'éolienne.

Sur les caractéristiques du territoire

Question : Comment et qui suit la protection des oiseaux, comme le Milan noir ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : L'étude écologique permet d'étudier, sur au moins un cycle biologique complet, les impacts potentiels d'un parc éolien sur la faune et la flore environnantes. Elle est réalisée par un bureau d'étude indépendant et spécialisée et elle permet d'étudier la zone d'implantation et les potentielles contraintes environnementales. A la fin du processus, le bureau d'étude émet alors des préconisations dans le but d'éviter, réduire ou limiter les potentiels impacts (mesures ERC). Ainsi, si le Milan noir est identifié dans la zone d'étude, nous nous chargeons d'appliquer la règle ERC adéquate.

De plus, nous œuvrons conjointement avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'ADEME (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour l'évaluation des impacts de l'éolien sur la faune aviaire.

Question : Comment savez-vous si la région est ventée ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : En amont de la définition d'un site d'implantation potentielle d'éoliennes, nous regardons différents critères, à la fois techniques, réglementaires, et contextuels (prise en compte des enjeux locaux). La ressource en vent est

un de ces critères clés pour définir une zone d'implantation. Dans un premier temps, nous identifions si la ressource en vent est suffisante à l'aide des atlas météo disponibles au grand public. Puis, lors de la phase de développement, nous menons une étude de vent notamment grâce à l'installation d'un mât de mesure sur le territoire. Il nous permet d'obtenir, entre autres, des données précises sur le vent.

Engagement pris par Velocita Energies et BAE : Nous nous engageons d'ailleurs à vous fournir les résultats de l'étude de vent au cours du développement du projet et de sa démarche de concertation.

Remarque : Les éoliennes sont installées dans la diagonale du vide.

Réponse de Velocita Energies et BAE : Il s'agit des régions au potentiel éolien plus important que d'autres. Par exemple, en Bretagne, il est plus difficile d'implanter des éoliennes car l'habitat y est plus diffus.

Sur les nuisances sonores

Question : Quelles sont les nuisances sonores potentielles du parc éolien ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences allant entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance, il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse. Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques constants. Par exemple, depuis peu, un nouveau système en forme de peigne est installé au bout des pales pour réduire le bruit des éoliennes. Appelé « système de serration », il atténue les turbulences du vent à l'arrière des éoliennes, ce qui réduit le bruit aérodynamique. De plus, les études acoustiques devront permettre de s'assurer précisément que le parc respectera la réglementation française en vigueur, qui impose une émergence maximale de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour. Cette émergence est analysée avant la construction du parc mais aussi après la construction.

Engagement pris par Velocita Energies et BAE : Communiquer les résultats des études acoustiques lors des prochains ateliers de concertation.

Un désaccord a été partagé lors des échanges autour des nuisances sonores :

Remarque : Nous n'entendons pas le bruit des éoliennes, même à proximité.

Remarque : Les éoliennes sont une nuisance sonore.

Sur la durée de vie et le démantèlement

Question : Lors du démantèlement, que se passe-t-il si l'exploitant fait faillite ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : La loi française oblige l'exploitant à provisionner, au moment de la construction d'un parc, une somme de 50 000 € par éolienne, pour pallier son futur démantèlement. La réglementation évoluant constamment, un récent arrêté (22 juin 2020) impose une provision de 50 000 € pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW puis de 10 000 € par MW supplémentaire. A noter néanmoins que les premiers démontages réalisés en France ont démontré qu'un montant de 50 000 € par éolienne correspond au coût réel du démantèlement car la plupart des éléments de l'éolienne sont recyclés (revendus) et amortis par le rendement du parc. En cas de défaillance de l'exploitant, ce qui n'est pour le moment jamais arrivé en France, le Préfet dispose de ces provisions mises sous séquestre par le porteur de projet au moment de la construction du parc pour démanteler le parc. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune.

Remarque : Nous avons entendu qu'un démantèlement a coûté 400 000 €, à la charge du propriétaire du terrain.

Réponse de Velocita Energies et BAE : Le démantèlement est bien à la charge de l'exploitant, le montant prévu est déposé à la Caisse des Dépôts et mis sous séquestre afin qu'il ne soit utilisé uniquement pour le démantèlement des éoliennes.

Question : Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : La plupart des installations sont certifiées pour 25 à 30 ans.

Sur le développement éolien en Europe

Question : Pourquoi l'Allemagne regrette-t-elle d'avoir installé autant d'éoliennes ?

Réponse de Velocita Energies et BAE : L'Allemagne ne regrette pas d'avoir installé des éoliennes. L'objectif national est de couvrir 60 % de l'alimentation électrique du pays par des sources renouvelables d'ici 2030 et 80 % d'ici 2050. Cet objectif est loin d'être atteint : en 2019, 45,8 % de l'électricité produite venait de sources renouvelables. Ces objectifs ont été renouvelés récemment par la loi climat qui a été voté en décembre 2019. Dans la population allemande, l'énergie éolienne est toujours bien acceptée : dans un sondage représentatif mené en automne 2019, 82 % des personnes se sont prononcées favorables à l'énergie éolienne. En revanche, on constate en Allemagne une baisse significative de la construction d'éoliennes onshore. Ceci est notamment dû aux multiples recours juridiques formés par une minorité de la population ainsi qu'aux procédures de demandes d'autorisation plus complexes qu'auparavant.

Vous trouverez en annexes les photos des panneaux des échanges que nous avons construits lors de la réunion.

LA DEMARCHE DE CONCERTATION

En dernière partie de réunion, Velocita Energies, BAE et Mazars ont présenté la démarche de concertation entrepris en 2020 avec le lancement de l'étude des perceptions.

Les objectifs de la démarche de concertation sont :

- Echanger régulièrement avec les acteurs locaux pour répondre aux questions qu'ils pourront se poser tout au long du projet ;
- Associer les habitants aux étapes clés du projet en les rendant acteurs de son évolution, notamment par le biais de réunions thématiques répondant à leurs attentes ;
- Informer le plus grand nombre autour du projet et de sa démarche de concertation en diffusant une communication lisible et accessible à tous.

Plusieurs propositions de rendez-vous de concertation ont été formulées telles que des ateliers de travail pour co-construire collectivement les éléments du projet, mais aussi des réunions de concertation pour répondre aux questions sur l'éolien et le projet, et donner régulièrement de l'information sur le projet.

Concernant l'information autour du projet, l'équipe concertation de Mazars a annoncé la création d'une plateforme participative autour du projet qui sera régulièrement mise à jour afin d'informer sur le projet, de mettre à disposition les documents de la concertation et de pouvoir recueillir des propositions de co-construction du projet.

Des lettres d'information seront également diffusées sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois tout au long de la démarche de concertation afin d'informer largement le public sur les dernières actualités du projet.

Lors des échanges autour de la démarche de concertation, les participants ont exprimé la proposition suivante :

- « Inviter les habitants des communes voisines aux événements de concertation ».

Cependant, ce sujet a soulevé des désaccords :

- « Il ne faut pas forcément convier les habitants des communes voisines, ils ne sont pas directement concernés. »
- « Nous n'avons pas été convié par les autres communes lors de l'implantation des éoliennes existantes. »
- « Si c'est pour perdre la logique de réunion constructif, il ne faut pas les inviter. »
- « Les gens contre ne sont pas écoutés. »

A la suite de ce débat, nous avons décidé qu'une première concertation aurait lieu avec la commune de Moulins-en-Tonnerrois uniquement. Nous aurons ensuite l'occasion d'échanger à nouveau sur ce sujet.

Par la suite, Mazars a demandé aux participants à la réunion s'ils avaient des suggestions de contenu d'outils de communication.

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Envoyer la lettre d'information par mail, en plus de la poster dans les boîtes aux lettres
- Ajouter du contenu spécifique à la lettre d'information :
 - Donner de l'information général sur les énergies renouvelables
 - Comparer les différentes sources d'énergies, énergies conventionnelles et renouvelables
 - Comparer les productions d'énergies renouvelables entre la France et d'autres pays

Afin de faciliter l'appropriation du territoire au projet éolien du Moulins-en-Tonnerrois et d'avoir un nom de projet qui correspond au contexte local de la commune, Mazars a proposé aux participants de co-construire le nom du projet, qui est actuellement : Projet éolien du Moulins-en-Tonnerrois.

Les propositions suivantes ont été émises :

- Moulins sous éoliennes
- Moulins à vent

Afin de compléter vos propositions de nom de projet, nous vous invitons à vous connecter à la plateforme participative du projet à l'adresse ci-dessous. **Nous y avons inséré un Google Forms afin que vous puissiez continuer à suggérer des noms de projet.**

www.projet-eolien-met.alterconcerto.fr

LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Le premier atelier de co-construction aura lieu le :

Jeudi 25 février 2021

De 18h30 à 20h30

à la salle communale du Moulins-en-Tonnerrois

L'objectif de cet atelier est d'échanger avec vous autour du projet et des études menées, et de réfléchir ensemble aux mesures compensatoires et d'accompagnement qui pourraient être mises en place sur la commune.

Nous vous tiendrons informés des modalités de l'atelier, celles-ci pouvaient changer en fonction des évolutions de la crise sanitaire.

En attendant ce prochain rendez-vous, nous vous invitons à vous rendre sur le site participatif du projet à l'adresse suivante :

www.projet-eolien-met.alterconcerto.fr

Pour des raisons d'organisation, merci de vous inscrire auprès de Marion LE FLOCH

Par téléphone au 06 67 67 03 01

Par mail : marion.le-floch@mazars.fr

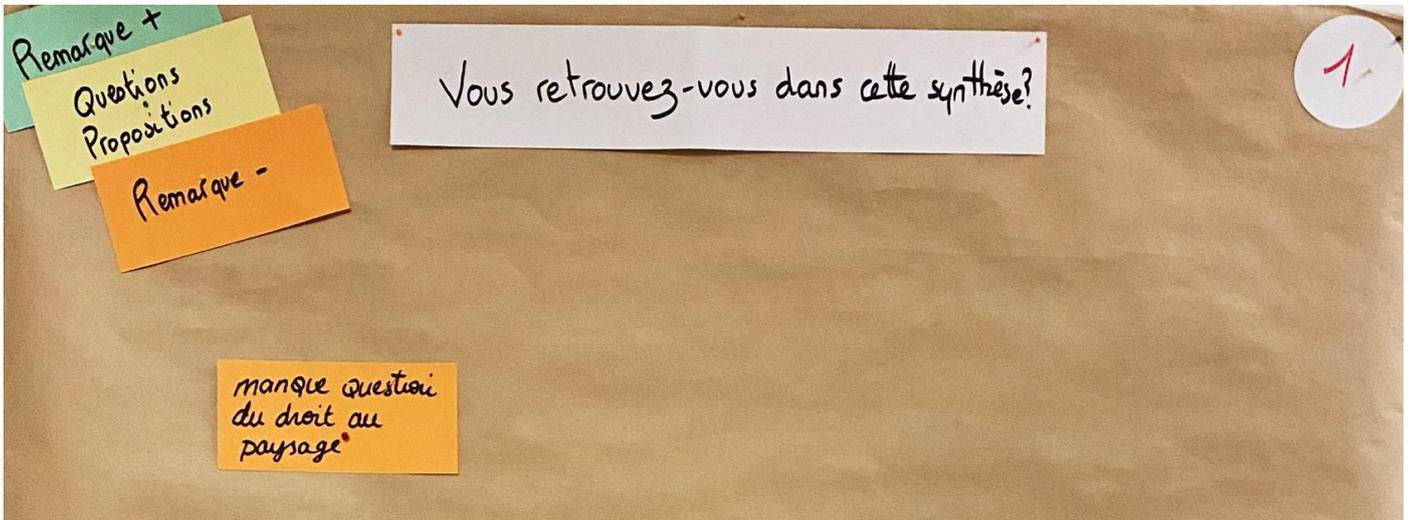
Ou sur le site internet du projet :

www.projet-eolien-met.alterconcerto.fr

(Rubrique : la démarche de concertation : s'inscrire aux rendez-vous de la concertation)

ANNEXES

Les remarques sur la synthèse de l'étude des perceptions



Les échanges autour de la présentation du projet

2.

marque +
Questions
Propositions
Remarque -

Quelles sont vos remarques et vos questions vis-à-vis du projet ?

Qui sont Velocita et BAE ?

Libéralisation du marché de l'énergie
Diversité de développeurs

A qui appartient le capital BAE et Velocita ?

Chaque société a son propre capital

Pourquoi la commune n'est pas maître d'ouvrage ?

Dans ce contexte, c'est Velocita & BAE qui ont consulté la commune et non l'inverse

Pourquoi l'Allemagne regrette d'avoir installé autant d'éoliennes ?

Au débat du développement moins de restrictions ex : distance aux habitations

Manque une initiative locale autour du projet

Quel matériel sera installé ?

Quelles sont les nuisances sonores potentielles ?

la distance aux habitations a été décidée avec le Conseil Municipal

On ne comprend pas l'intérêt de nous demander notre avis

Gabarit définit mais modèle choisi en fonction des études

Domaine en constante évolution

Etudes acoustiques avant et après installations

Systeme de serrations sur les pales

L'enquête publique demande un avis important sur le projet

Comment et qui suit le bilan noir ?

La LPO

On m'entend pas, même à proximité

Les éoliennes sont une nuisance sonore

Les échanges autour de la présentation du projet

2bis

Quelles sont vos remarques et vos questions vis-à-vis du projet ?

Quelle est la production d'une éolienne ?

Rendement à 25 à 30% en pleine charge et plus de 50% du temps

Comment savez-vous si la région est ventée ?

On site internet recensait le vent et vitesses de chaque région.

Que ne paie-t-il concernant le démantèlement si l'exploitant fait faillite ?

Garanties financières SOKE + évolutive en 2020
SOKE et on rajoute 10KE / éolienne

Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?

25 à 30 ans mais changeant possible si évolution

Une municipalité peut-elle refuser un projet éolien ?

La commune a autorisé l'étude des perceptions

Les municipalités de l'éolien ont des vents rénovés par tags

On a entendu 400h et à la charge du propriétaire

Non, à la charge de l'exploitant et montant

Prévu couvrir le démantèlement

On installe des éoliennes dans la diagonale du vide

Somme versée à la caisse des dépôts pour mesurer sous sequestre

Habitat diffus en Bretagne

Les échanges autour de la démarche de concertation

3

Quelles sont vos questions et vos propositions autour de la démarche de concertation et communication ?

outil

mail info

interpeller les habitants des communes voisines

Il ne faut pas forcément les convaincre ils ne sont pas concernés

les gens contre ne sont pas écoutés

lettre d'information

informations sur les EnR en général.

Comparaisons éolien vs nucléaire et des comparaisons avec d'autres pays sur les EnR

4.

Quel nom donner au projet éolien du Noullins-en-Tonnerrois ?

Nom du projet

Moullins-sous-Eoliennes

Noullins à vent